



AUDIENCE SOLENNELLE **TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE** **STRASBOURG** **DOSSIER DE PRESSE**

Le Tribunal administratif de Strasbourg a tenu le 7 février 2020 son audience solennelle.

Le président de la juridiction a présenté le bilan de l'année écoulée et dressé la feuille de route pour 2020.

Contacts presse :

**CLAIRE ANDRES-
KUHN**

claire.andres-kuhn@juradm.fr

03 88 21 23 26

**JEAN-BAPTISTE
SIBILEAU**

jean-baptiste.sibileau@juradm.fr

03 88 21 23 50

L'ESSENTIEL

Le vendredi 7 février 2020, le Tribunal administratif de Strasbourg a tenu son audience solennelle de rentrée, à laquelle était conviée une cinquantaine de personnalités : parlementaires, autorités judiciaires, civiles, militaires et diplomatiques.

A cette occasion, M. Xavier Faessel, chef de la juridiction, a présenté le bilan de l'année écoulée et dressé la feuille de route pour 2020.

Le président Faessel a notamment souligné la tenue d'un colloque dédié à « *L'action publique au défi de la transparence* » à l'occasion du centenaire de la juridiction. Cet événement se tiendra le 16 octobre 2020

Cette audience a également donné lieu à une intervention du professeur Arnaud Duranthon sur le thème « *Que nous dit la collectivité européenne d'Alsace sur l'évolution du droit des collectivités territoriales ?* ».

Pour la première fois, une représentante de la bâtonnière de Strasbourg a été invitée à prendre la parole à l'audience solennelle.

D'IMPORTANTES EFFORTS POUR REpondre A UNE DEMANDE DE JUSTICE CROISSANTE

Au cours de l'année 2019, le Tribunal a enregistré **8 920 nouvelles requêtes**, soit une augmentation de 13,5% par rapport à l'année 2018. La juridiction a rendu sur la même période 9 189 décisions, soit 8,1% de plus que l'année précédente.

Le taux de couverture, sorties sur entrées, est de 103%.

5 540 affaires sont en cours d'instruction (soit une baisse de 4,6% des affaires en stock, par rapport à l'année 2018, en dépit d'hausse du nombre des affaires enregistrées en 2019). Le nombre d'affaires anciennes (plus de deux ans) a quant lui drastiquement baissé, de 53%.

Le délai prévisible moyen de jugement pour une affaire ordinaire a également baissé. Au 31 décembre 2019, il s'établit à 1 an, 5 mois et 8 jours, contre 1 an, 6 mois et 9 jours au 31 décembre 2018.

LA CREATION D'UNE SEPTIEME CHAMBRE

Avec l'entrée en vigueur de l'arrêté du Vice-président du Conseil d'Etat du 27 janvier 2020, le Tribunal compte désormais une chambre supplémentaire.

La création de cette septième chambre permettra au Tribunal administratif de Strasbourg, qui se hisse ainsi parmi les plus importantes juridictions de France, de répondre mieux encore aux besoins des justiciables, dont les demandes ne cessent de croître, année après année.

UN COLLOQUE POUR CELEBRER LE CENTENAIRE DU PLUS ANCIEN TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE FRANCE

Le Tribunal administratif de Strasbourg est le plus ancien de France : il a eu 100 ans le 26 décembre 2019.

Pour célébrer dignement cet événement, le Tribunal organise un colloque sur le thème de « *L'action publique au défi de la transparence* ».

Il se tiendra le 16 octobre 2020 sous le patronage de M. Bruno Lasserre, Vice-président du Conseil d'Etat. L'évènement réunira des universitaires, des chercheurs, des administrateurs, des avocats et des magistrats, français et étrangers.